

DÉCISION DG n° 2015-356

**portant modification de l'organisation de
l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

Le directeur général,

- VU** le code de la santé publique et notamment le livre III de la cinquième partie ;
- VU** la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : La décision n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée susvisée portant organisation de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé est modifiée comme suit :

L'article 2 est ainsi modifié :

1°) Le 5^{ème} tiret est remplacé par les dispositions suivantes :

« - la direction scientifique et de la stratégie européenne ; »

2°) Le 6^{ème} tiret du II est remplacé par les dispositions :

« - la direction de la maîtrise des flux et des référentiels. »

3°) Le IV est remplacé par les dispositions suivantes :

« IV - La Direction scientifique et de la stratégie européenne

Rattachée au directeur général, elle est chargée :

- de proposer et conduire la politique scientifique de l'Agence ;
- de développer la pharmaco-épidémiologie ;
- d'établir et de mettre en place la stratégie européenne de l'Agence ;
- d'assurer le pilotage des activités européennes et internationales ;
- de coordonner la préparation et l'organisation du Conseil scientifique et des Commissions, ainsi que l'organisation du Conseil d'administration de l'Agence.

La Direction scientifique et de la stratégie européenne comprend :

- le pôle affaires scientifiques et coordination des instances ;
- le pôle épidémiologie des produits de santé ;
- le pôle de la stratégie européenne et internationale. »

Article 2 : La présente décision est publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 28 DEC. 2015

Dr Dominique MARTIN

Directeur général